

dans sa charge de premier conseiller, il finit par demeurer, malgré toutes les tempêtes, dans cette position, où il mourut vers 1700, après avoir en outre rempli, en 1688, les fonctions d'agent général des fermes du roi en Canada. A l'époque de sa mort, soit que les animosités anciennes se fussent calmées, soit qu'il eût des amis aussi dévoués que ses ennemis avaient été ardents, on trouve (1) sur la place de premier conseiller à remplir la note suivante, qui permet à la fois de savoir ce qu'on pensait de lui et ce qu'était la place qu'il occupait.

« Lesieur de Villeray, est-il dit, l'a exercée depuis la déclaration du roy de l'année 1675 avec beaucoup d'équité et d'honneur. Personne avant lui ne l'avoit possédée, ce qui donne aujourd'hui lieu de douter, sous le bon plaisir de Sa Majesté, si cette place est unique et distincte des six autres, ou si l'ancien des six conseillers y doit monter de droit par voie de succession.

« Le sieur de Villeray s'est toujours regardé dans sa place comme *primus inter pares*. Ça toujours été et c'est encore l'esprit dans lequel M. le gouverneur et M. l'intendant, et tous les membres du conseil, regardent cette première place; changer cet ordre, ce seroit les désoler tous. »

(1) Cartons du ministère de la marine. Personnel civil, Canada.